

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur MacDonald a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

La pétition suivante est lue et agréée:—

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour l'achèvement et la mise en opération de son chemin de fer.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1931, y compris les rapports des opérations en vertu des lois suivantes:—

- Loi des enquêtes sur les coalitions;
- Loi de la conciliation et du Travail;
- Loi de coordination des bureaux de placement;
- Loi des rentes viagères servies par l'Etat;
- Loi des enquêtes en matière de différends industriels;
- Loi des pensions de vieillesse;
- Loi d'enseignement technique et
- Loi remédiant au chômage (1930).

Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 20, en date du 16 janvier 1932, transférant toutes les divisions du service public qui ont trait à l'administration de la Loi des brevets, de la Loi du droit d'auteur, de la Loi des marques de commerce et dessins de fabriques et de la Loi du marquage du bois au ministère du Secrétaire d'Etat.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection, pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront référés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents lorsque requis; et aussi que le comité de régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière concernant la régie interne du Sénat sur laquelle l'honorable Président n'est pas appelé à agir par la Loi du Service civil, et que ce comité rapporte le résultat de ses délibérations à la Chambre pour agir.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.